

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES  
Séance du 23 février 2016 – Salle DOMINO – Saint Maurice sur Moselle**

-----

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à salle du conseil municipal sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

**PRESENTS :**

Commune de Bussang : M et Mme Alain VINEL, Pascale SPINNHIRNY

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M et Mme Thierry RIGOLLET, Danièle SCHMERBER

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Carine THAUVIN

Commune de Le Ménil : M Jean François VIRY,

Commune du Thillot : MM et Mme Michel MOUROT, Marie Claude DUBOIS, Marie Noëlle GIGANT, Eric COLLE, Pierre ROMARY

Commune de Ramonchamp : MM et Mme François CUNAT, André DEMANGE, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Stéphane TRAMZAL, Brigitte FOPPA, Sylvie HERVE, Jean Marc TISSERANT, Jean Claude VALDENNAIRE départ à 21 h 52, Didier VINCENT

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Commune Le Thillot :

Michel PETITJEAN excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

Commune Le Ménil :

Mme Savine CUENOT excusée, pouvoir à M Jean François VIRY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Dominique PEDUZZI

**SECRETAIRE ADJOINT** : M Yannick POIROT

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président procède à l'appel des conseiller.

M Thierry RIGOLLET accueille en tant que Maire de la Commune, les membres du conseil communautaire et souhaite que les travaux soient fructueux.

M Dominique PEDUZZI est désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 16 février 2016, avec l'ordre du jour suivant :

*AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE, Vœux et Motions (9-4)  
N° 01 Motion avenir Maternité Remiremont*

*DECISIONS BUDGETAIRES, Divers (7-1-3)  
N° 02 Débat d'Orientation Budgétaire 2016*

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

## **1- MOTION AVENIR DE LA MATERNITE DE REMIREMONT**

### Information

S TRAMZAL explique que la maternité de Remiremont risque de fermer à moyen terme et que les usagers de ce service seraient alors renvoyés vers la maternité d'Epinal.

D PEDUZZI explique que cette fermeture aurait de lourdes conséquences en matière d'accès au soin, d'emplois, de sécurité des patients ou d'avenir de l'hôpital en général.

S TRAMZAL invite tous les élus à se mobiliser sur le sujet.

La motion contre cette fermeture est adoptée à l'unanimité.

### Délibération

## **DEL. N°01/2016 MOTION SAUVEGARDE MATERNITE REMIREMONT**

*Le Président expose les éléments suivants :*

*Les services de l'Agence Régionale de Santé ont l'intention de fermer la maternité de Remiremont et de regrouper les services sur l'hôpital public d'Epinal.*

*De telles menaces ont été confirmées par la ministre de la santé suite à l'intervention du député François Vannson. Une décision ministérielle qui irait à l'encontre même du discours prononcé à Vesoul par le Président de la République François Hollande qui promettait de maintenir la présence hospitalière en milieu rural.*

Face aux menaces qui planent sur l'avenir de la Maternité du Centre Hospitalier de Remiremont, qui suscitent des inquiétudes extrêmement vives quant à l'avenir de l'offre de soins pour nos concitoyens.

Considérant l'enjeu vital pour la population de notre territoire que représente le Maintien d'une maternité dans le bassin de vie,

Considérant que le renvoi des accouchements vers l'Hôpital d'Epinal aurait pour conséquence un allongement excessif des temps d'accès au service public de santé, susceptibles de mettre en danger la santé des mères et des enfants,

Considérant l'importance de ce service pour la vie économique du territoire,

Les élus de la Communauté de Communes souhaitent unanimement manifester leur soutien plein et entier à ce service public.

Ils réaffirment la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soin de qualité.

Ils demandent aussi que des engagements de maintien des services publics sur le territoire soient pris et qu'en conséquence, le Centre Hospitalier de Remiremont soit assuré dans son devenir, l'ensemble de ses services maintenus et ses projets de développement soutenus.

Ils souhaitent enfin que toute réflexion portant sur la réforme des services publics locaux et le rôle de l'Etat en milieu rural ne soit pas développée au sein des seuls services de l'Etat mais faire l'objet d'une réflexion commune avec l'ensemble des élus du territoire.

Comment peut-on penser à allonger la durée de trajet pour la population de nos vallées dont les localités les plus éloignées se trouvent à plus de 35 km de la maternité de Remiremont.

Cette maternité assure une moyenne d'acte nettement supérieure à la maternité publique d'Epinal (3.6 fois supérieure à Remiremont, il y a 1.5 fois plus d'accouchements à Remiremont 805 contre 540) sans compter la chirurgie carcinologique non autorisée pour la maternité publique d'Epinal.

Par ailleurs, la maternité de Remiremont dessert une population touchant la montagne Sud du Département et une partie du territoire de la Haute Saône.

*Le Président de la CCCBHV propose aux élus de voter une motion pour la sauvegarde de la maternité de Remiremont.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** ;

**SOUHAITE** unanimement manifester son soutien plein et entier au service de maternité de Remiremont et à toutes les équipes de l'hôpital ;

**REAFFIRME** la nécessité du maintien d'un service de proximité, indispensable à la vie de l'ensemble des administrés de ce bassin de vie et d'une offre de soins de qualité ;

**DEMANDE** la prise en compte, par l'agence régionale de santé, de la notion d'exception géographique de nos territoires de montagne et de temps de parcours entre le lieu de résidence du patient et l'établissement susceptible de l'accueillir ;

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

## **2-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **Information**

Vu l'article L.5312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales de budget dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.  
Ce débat n'a pas de caractère décisionnel.

### **Budget déchets :**

JF VIRY présente les résultats 2015. Le budget est déficitaire à cause de dépenses supplémentaires (entretien des véhicules) et de recettes en baisse (valorisation matière, soutiens des Eco Organismes, montant de la redevance).

Il rappelle que le budget de fonctionnement 2015 a bénéficié d'un transfert du résultat de la section d'investissement à hauteur de 76 000 €.

Il estime qu'une hausse des tarifs doit être envisagée.

E COLIN rappelle que la hausse des recettes n'est qu'une piste. On peut aussi envisager de réduire les dépenses.

M MOUROT fait remarquer que les dépenses sont en baisse sensible et que le travail de réduction des coûts est déjà engagé.

S TRAMZAL rappelle que pour faire face à la baisse des cours des matières premières, la CC a recherché une solution de stockage localement, sans succès.

Il ajoute que d'autres points devront être travaillés prochainement : la lutte contre les dépôts sauvages, l'amélioration du recouvrement, la facturation de déchets à ceux qui ne mettent jamais de poubelles, l'amélioration de la qualité du tri.

E COLIN précise que le trésorier l'a informé que le recouvrement de l'impôt était prioritaire et que les autres recettes pouvaient attendre.

J F VIRY présente le projet de budget 2016, également en déficit. Il précise que le résultat reporté de 2015 sera intégralement consommé.

Il présente les projets d'investissement qui correspondent, soit à des besoins liés au fonctionnement du service (maintenance lourde sur les véhicules notamment), soit à des projets déjà validés en conseil (rénovation de la déchèterie de Fresse et achat d'un véhicule de collecte des OMR).

S TRAMZAL souligne la fragilité du service avec des véhicules vieillissants et peu polyvalents.

### **Budget PISCINES**

JF VIRY présente les résultats 2015. Le budget est excédentaire car certaines dépenses rattachées à l'exercice 2015 seront payées en 2016.

A VINEL présente le projet de rénovation et extension de la piscine du Thillot.

Il s'agit de poursuivre la remise à niveau de l'équipement d'une part (accessibilité, sécurité, normes techniques) et de développer l'attractivité du site en créant un espace détente et un espace aqua ludique.

Il précise que des demandes d'aides sont en cours et qu'elles devraient atteindre 40 à 50 % du montant des travaux.

Il ajoute que si la collectivité menait ce projet en plusieurs tranches, elle aurait des surcoûts importants (installation de chantiers, etc...) et perdrait certaines subventions.

Il informe que la commission piscines, réunie le 17 février, a donné un avis très favorable sur le projet.

M MOUROT informe que la piscine de la Bresse va fermer pour travaux et qu'il serait intéressant de récupérer la clientèle.

JF VIRY souligne l'importance d'un tel projet pour l'attractivité du territoire.

JM TISSERANT demande des précisions sur le calendrier des travaux. Ils pourraient commencer à l'automne mais la partie accueil-vestiaires nécessite la dépose de la toiture. Cette partie serait faite sans doute au printemps 2017.

### **Budget Principal**

JF VIRY présente les résultats 2015. Le budget est déficitaire à cause de dépenses nouvelles (79 000€) décidées sans augmentation de la fiscalité.

F CUNAT rappelle que si les taux n'ont pas bougés, les montants de la fiscalité sont bien en hausse. De plus, la CC a bénéficié d'un versement plus important que prévu au niveau des dotations, et du FPIC en particulier.

E COLIN fait remarquer que les administrés n'ont que faire des taux ou des bases : ce qui les intéresse c'est le montant à verser.

S TRAMZAL pose la question du FPIC et de sa répartition. Il précise que le FPIC est nécessaire au financement des projets qui ont été évoqués. Les élus doivent en être conscients car ils devront se prononcer sur ce point dans leurs communes.

F CUNAT estime qu'il y a trop d'inconnues sur le niveau des dotations et sur la validation ou non des projets proposés. Il rappelle que l'engagement de répartition du FPIC au bénéfice de la CC n'était valable que pour 2015.

JF VIRY ajoute que la DGF n'est pas connue est pourrait être comprise dans une fourchette entre 217 000 et 250 000 €.

JF VIRY rappelle que les projets « Police » et « RAM » ont été actés en 2015.

F CUNAT précise que la CAF pourrait donner plus et que le service ne fonctionnera que 10 mois, donc l'inscription budgétaire peut être modifiée.

JF VIRY liste les différents projets évoqués en bureau.

F CUNAT rappelle que le département peut mettre à disposition des communes et des CC, du temps d'ingénierie. Il se demande si la CC a intérêt à recruter un agent de développement.

E COLIN ajoute que cette prestation du département se fait à titre gratuit.

D PEDUZZI précise que certaines prestations sont gratuites et d'autres payantes. De plus, le volume horaire disponible n'est pas extensible et sera partagé entre les différents demandeurs.

E COLIN se demande s'il y a un intérêt à recruter un quelconque chargé de mission. JF VIRY explique qu'il s'agit plutôt d'un agent de développement.

F CUNAT demande des précisions sur les dépenses liées à des actions de développement. JF VIRY précise qu'il s'agit d'une enveloppe destinée à financer des actions mises en place par l'agent de développement pour faire vivre le projet de territoire et le plan de paysage.

F CUNAT estime que tous les projets seront à revoir lors du vote du budget lorsque la CC aura une meilleure connaissance de ses recettes.

M MOUROT rappelle que les dépenses envisagées ne sont pas démesurées. Il pense qu'elles sont nécessaires pour que la CC aille de l'avant. Le projet de rénovation de la piscine montre qu'on peut faire mieux avec pas beaucoup plus.

S TRAMZAL rappelle la nécessité d'équilibrer le budget. Les différents projets représentent quand même 100 000 € supplémentaires.

F CUNAT demande que la contribution au PETR pour provisionner le SCOT ne soit pas versée. Il rappelle qu'une provision existe déjà et que le SCOT sera peut être porté plus tard par une autre structure.

Il ajoute qu'il a écrit au président du PETR pour lui demander de retirer cette provision lors du vote.

JF VIRY explique qu'il a écrit pour demander ce que deviendrait cette provision si le SCOT est porté par une autre structure.

A VINEL rappelle qu'une autre provision a déjà été versée pour acheter des locaux. Finalement, rien ne s'est fait et le PETR a gardé l'argent.

JC VALDENNAIRE demande des explications sur les dépenses de sel (70 000 €) et les recettes (240 000 €).

JF VIRY explique que les recettes correspondent à la vente du sel pour 70 000 € et aux autres prestations mutualisées (Fauchage, déneigement, balayeuse, etc) pour 170 000 €.

JM TISSERANT propose que la CC porte une étude mutualisée sur les Contrats Economies d'Energie puisque plusieurs communes sont intéressées. Chaque commune payerait alors sa part, le coût pour la CC serait nul.

JF VIRY propose que cette idée soit rajoutée dans le projet de budget en dépense et en recette.

E COLIN explique qu'il s'abstiendra sans doute lors du vote du budget, conformément aux attentes de son conseil municipal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte que le DOB a eu lieu.

### Délibération

### **DEL.N°02/2016 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Etant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2016 et dans les années à venir.

Messieurs Jean François VIRY, Etienne COLIN, Alain VINEL présentent le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

**ATTESTE** de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 23 février 2016 ;

**DIT** que le vote du budget primitif de la collectivité interviendra dans un délai maximum de deux mois à compter de cette date ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

S TRAMZAL souhaite informer le conseil d'une décision importante.

Le 15 décembre, la CC a choisi de retenir le projet de carte intercommunale proposé par la Préfet. Ce projet maintient le périmètre de la CC tel qu'il est.

En tant que maire, il a porté un projet différent, avec une logique d'intercommunalité élargie. Son conseil a validé cette idée par 25 voix contre 2 abstentions.

La CDCI a rejeté largement (36 contre, 5 pour) l'amendement portant sur une communauté élargie.

Dans ces conditions, il lui semble impossible de continuer à conduire la CC jusque 2020, alors qu'il ne partage pas la même vision de l'avenir du territoire que la majorité des élus. C'est pourquoi il a décidé de démissionner.

Le Préfet est informé de la situation. Il devra valider la démission dans les prochains jours et un nouvel exécutif sera installé sous 15 jours.

Il précise qu'il a l'intention de continuer à travailler avec la nouvelle équipe pour faire avancer le territoire et qu'il ne compte pas entrer dans une quelconque opposition. Le développement de l'échelon intercommunal lui semble un enjeu majeur et une nécessité pour la vie locale.

Il rappelle l'importance des enjeux à venir : conduite des projets déjà évoqués, modification liées à la loi NOTRE, etc...

Il précise que sa décision est ferme et définitive.

Il remercie les élus pour la confiance et le soutien qu'ils lui ont témoignés. Il remercie également les agents.

Fin de la séance à 23 h 00

Le Président,

Stéphane TRAMZAL



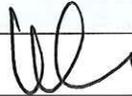
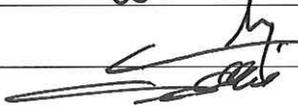
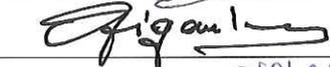
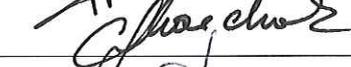
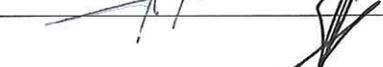
le secrétaire de séance,

Dominique PEDUZZI

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES**

**Mardi 23 février 2016 à 20 h 30 – salle Domino – Saint Maurice sur Moselle**

**ETAT DE PRESENCES**

NOMS – PRENOMS	COMMUNES	EMARGEMENTS
<b>Délégués Titulaires</b>		
Monsieur Claude BABEL	Fresse sur Moselle	
Monsieur Etienne COLIN	Ferdrupt	
Monsieur Eric COLLE	Le Thillot	
Madame Savine CUENOT	Le Ménil	Excusé, pouvoir à JF Viry
Monsieur François CUNAT	Ramonchamp	
Monsieur André DEMANGE	Ramonchamp	
Madame Marie-Claude DUBOIS	Le Thillot	
Madame Brigitte FOPPA	Rupt sur Moselle	
Madame Marie Noëlle GIGANT	Le Thillot	
Madame Sylvie HERVE	Rupt sur Moselle	
Madame Brigitte JEANPIERRE	Le Thillot	
Madame Odile MARCHAL	Ramonchamp	
Monsieur Michel MOUROT	Le Thillot	
Monsieur Dominique PEDUZZI	Fresse sur Moselle	
Monsieur Michel PETITJEAN	Le Thillot	Excusé, pouvoir à M.C. DUBOIS
Monsieur Thierry RIGOLLET	Saint Maurice sur Moselle	
Monsieur Pierre ROMARY	Le Thillot	
Madame Danièle SCHMERBER	Saint Maurice sur Moselle	
Madame Pascale SPINNHIRNY	Bussang	
Madame Carine THAUVIN	Fresse sur Moselle	
Monsieur Jean Marc TISSERANT	Rupt sur Moselle	
Monsieur Stéphane TRAMZAL	Rupt sur Moselle	
Monsieur Jean Claude VALDENAIRE	Rupt sur Moselle	
Monsieur Didier VINCENT	Rupt sur Moselle	
Monsieur Alain VINEL	Bussang	
Monsieur Jean François VIRY	Le Ménil	
<b>Délégué Suppléant</b>		
Monsieur Antoine BENZADA	Ferdrupt	

Secrétaire de Séance : .....